

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 5 février 2018, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Yannick Fecteau
Madame Virginie Ashby
Madame Julie Grenier

Monsieur Ziv Przytyk
Monsieur Normand Vigneau
Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 5 février 2018

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h33.

18 02 012

2. Adoption de l'ordre du jour du 5 février 2018

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 5 février 2018, soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. Spectacle Accro à la vie
 - 6.1.2. Sécurijour Coaticook
 - 6.1.3. Expo Vallée de la Coaticook – Vins & Fromages
 - 6.1.4. La Société de l'arthrite – Quilles-O-dons 2018
 - 6.1.5. Hommage à l'entrepreneuriat et au développement
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. Résolution – Pont P-07173, chemin Madore
 - 7.1.2. Offre de services – Visites de prévention incendie 2018
 - 7.1.3. Carrefour action municipal et famille – Séance de formation et d'échange
 - 7.1.4. Journées de la persévérance scolaire 2018
 - 7.1.5. MRC – Demande d'autorisation pour un usage autre qu'agricole (Écocentre occasionnel)
 - 7.2. **Règlement**
 - 7.2.1. Présentation du Règlement numéro 263-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2018 et suivants
 - 7.2.2. Avis de motion - Règlement numéro 263-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2018 et suivants

- 8. Rapport du Maire et des conseillers**
 - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
 - 8.2. Rapport des conseillers
- 9. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
 - 9.1. Dépôt du rapport mensuel
- 10. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement**
 - 10.1. Dépôt du rapport mensuel
- 11. Rapport de la directrice générale**
 - 11.1. Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 11.2. Formation sur l'éthique et la déontologie – conseiller numéro 1
 - 11.3. Formation défibrillateur – 27 février 2018
- 12. Trésorerie**
 - 12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
- 13 Divers**
- 14. Deuxième période de questions**
- 15. Levée de la séance ordinaire**

Adoptée à l'unanimité

18 02 013

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Aucune question

18 02 014

6.1.1. Spectacle Accro à la vie

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde un soutien financier de 100\$ à la Maison des jeunes de Coaticook dans le cadre de la 6^e édition du Spectacle Accro à la vie.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

18 02 015

6.1.2. Sécurijour Coaticook

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde un soutien financier de 50\$ pour la tenue de la 8^e édition du Sécurijour Coaticook.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

6.1.3. Expo Vallée de la Coaticook – Vins & Fromages

L'information est déposée aux membres du conseil.

18 02 016

6.1.4. La Société de l'arthrite – Quilles-O-dons 2018

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde un soutien financier de 65\$ à La Société de l'arthrite dans le cadre du Quilles-O-dons 2018.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

6.1.5. Hommage à l'entrepreneuriat et au développement

L'information est déposée aux membres du conseil.

18 02 017

7.1.1. Résolution – Pont P-07173, chemin Madore

ATTENDU que les élus de la Municipalité de Barnston-Ouest sont inquiets quant à la sécurité des usagers du pont P-07173, situé sur le chemin Madore et enjambant la rivière Niger ;

ATTENDU que la dégradation avancée de la surface de roulement demeure problématique ;

ATTENDU que les élus et les citoyens considèrent que le pont est mal positionné et que son emplacement actuel augmente les risques à la sécurité routière, notamment en raison de la courbe prononcée située sur le côté nord ;

ATTENDU que plusieurs accidents de la route ont eu lieu aux approches du pont, occasionnant par le fait même des bris importants aux glissières de sécurité et mettant ainsi en danger les usagers de la route ;

ATTENDU qu'au moins trois accidents majeurs (perte de contrôle et plongeon d'au moins 10 mètres dans la rivière) se sont produits à l'entrée du pont P-07173, dont un mortel ;

ATTENDU qu'actuellement il est impossible pour deux usagers de la route d'y circuler en même temps ;

ATTENDU que les caractéristiques des véhicules (plus gros, plus large, plus lourd) qui transitent par le pont P-07173 ont beaucoup changé depuis la construction de celui-ci en 1957 ;

ATTENDU que le chemin Madore est une artère majeure de la Municipalité et qu'elle est fortement sollicitée ;

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau ;
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu,**

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de

l'Électrification des transports la reconstruction complète du pont P-07173, afin de permettre la correction de la courbe côté nord et l'élargissement de ce dernier.

D'envoyer une copie de cette résolution au député de Saint-François, Monsieur Guy Hardy.

Adoptée à l'unanimité

18 02 018

7.1.2. Offre de services – Visites de prévention incendie 2018

ATTENDU que la Municipalité se doit de compléter les visites de prévention incendie prévues dans le Schéma de couverture de risque de la MRC de Coaticook ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

Que la Municipalité octroie le contrat des visites de prévention incendie sur le territoire de la Municipalité de Barsnton-Ouest à Monsieur Christian Létourneau, préventionniste, selon les termes de l'offre de services. Celle-ci compte 52 visites au coût de 55\$ chacune.

Que le conseil municipal autorise la dépense reliée audit contrat au coût de 2 860\$ (50% à l'octroi du contrat et 50% à la fin du contrat).

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

18 02 019

7.1.3. Carrefour action municipale et famille – Séance de formation et d'échange

ATTENDU que le Carrefour action municipale et famille (CAMF) convie les élus nommés à titre de Responsable des questions familles-aînées (RQF/A) à une séance de formation et d'échange sur les enjeux de la famille, des aînés et des tout-petits ;

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

D'inscrire la conseillère Julie Grenier, responsable des questions familles-aînés, à la séance de formation et d'échange du CAMF qui se tiendra le 8 février 2018 à Magog.

Que le conseil municipal autorise les dépenses relatives à cette formation, c'est-à-dire les frais de déplacement et de repas s'y rattachant. Celles-ci seront remboursées selon les directives inscrites au règlement numéro 252-2015.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

18 02 020

7.1.4. Journées de la persévérance scolaire 2018

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé depuis **12 ans**, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'**Estrie**, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'**Estrie** sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encore **20 %** de ses jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (25.4 % pour les garçons et 14.4 % pour les filles) ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le travail du **Projet PRÉE** et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser **des millions de dollars** annuellement en coûts sociaux ;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE le **Projet PRÉE** organise, du 12 au 16 février 2018, la 9^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « **Vos gestes, un + pour leur réussite** », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'**Estrie** ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu;**

DE PROCLAMER que les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité.

D'appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, de la santé, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

De faire parvenir copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite

éducative.

Adoptée à l'unanimité

18 02 021

7.1.5. MRC – Demande d'autorisation pour un usage autre qu'agricole (Écocentre occasionnel)

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite mettre en place des écocentres occasionnels sur l'ensemble du territoire de la MRC ;

ATTENDU que par sa résolution 17-10-130, la Municipalité de Barnston-Ouest a appuyé le projet d'écocentre occasionnel de la MRC de Coaticook et qu'elle y participera ;

ATTENDU que l'emplacement choisi pour tenir l'écocentre occasionnel dans la Municipalité de Barnston-Ouest est situé en zone agricole ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook déposera une demande d'autorisation pour un usage autre qu'agricole à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) dans le cadre de la mise en place des écocentres occasionnels à Barnston-Ouest et à Standstead-Est ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest appuie la demande d'autorisation pour un usage autre qu'agricole de la MRC de Coaticook à la CPTAQ dans le dossier des écocentres occasionnels.

Adoptée à l'unanimité

7.2.1. Présentation du Règlement numéro 263-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2018 et les suivants

Le directrice générale, Madame Sonia Tremblay, présente aux membres du conseil le projet de règlement numéro 263-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2018 et les suivants.

18 02 022

Avis de motion – Règlement numéro 263-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2018 et les suivants

Avis de motion est donné, par le conseiller Normand Vigneau, que lors d'une prochaine séance, soit adopté le règlement numéro 263-2018 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2018 et les suivants.

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de janvier 2018.

10.1. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'officier municipal pour le mois de janvier 2018.

11.1. Rapport de la directrice générale

Dépôt du rapport de la directrice générale, secrétaire-trésorière pour le mois de janvier 2018.

11.2. Formation sur l'éthique et la déontologie – conseiller numéro 1

La directrice générale informe les membres du conseil que conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique*, le conseiller numéro 1 a suivi sa formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

11.3. Formation défibrillateur – 27 février 2018

La directrice générale informe les membres du conseil que la formation Héros en 30 se tiendra mardi le 27 février 2018 à 19h00 au Centre Communautaire de Way's Mills. Une invitation sera faite à tous les citoyens via le journal Le Joyau de février.

18 02 023

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 8 janvier 2018 – 18-01-010	79 245.21\$
B) Dépenses incompressibles – janvier 2018	13 833.78\$
C) Salaires janvier 2018	8 570.83\$
D) Comptes à payer au 5 février 2018	70 377.82\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 92 782.43\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

18 02 024

15. Levée de la séance ordinaire du 5 février 2018

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h03.

Adoptée à l'unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.